

# Coopératives agricoles : l'Autorité de la concurrence autorise la fusion de Océalia et Natéa

Publié le 27 décembre 2019

---

Le 25 novembre 2019, la coopérative agricole Océalia a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de fusion par absorption avec la coopérative agricole Natéa.

L'Autorité a examiné les chevauchements d'activité des parties notamment dans l'ancienne région du Limousin, et en particulier dans le département de la Haute-Vienne (87).

À l'issue de son instruction, l'Autorité a considéré que l'animation concurrentielle en prix notamment, restera suffisante pour écarter tout risque d'atteinte à la concurrence pouvant résulter de l'opération.

L'Autorité a donc autorisé cette opération sans condition.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

du 27 décembre 2019

[Lire le communiqué](#)